

Conseil de famille des Pupilles de l'Etat

Actions menées :

- Contrôle du bon déroulé des Conseils de famille ;
- Contrôle du respect de l'équité, de l'éthique et de toutes les singularités familiales dans le traitement des dossiers des candidats à l'adoption (tous les candidats doivent être défendus de la même manière : couples hétérosexuels, homosexuels, célibataires, âge des candidats, etc.) ;
- Interrogations sur la diminution du nombre de pupilles adoptables (3 fois moins qu'habituellement).
- La pénurie d'institutions pouvant recevoir des enfants polyhandicapés ou avec un handicap lourd.